



PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Lundi 22 Janvier 2024 à 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie Pecheyran

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Maurice CROUAIL, Serge LANOUILH, Philippe GUYOMARC'H, Jonathan HUBERT, Jacqueline ANTONIO, Valéry BIZIERE, Valéry PECHEYRAN, Fabrice DAURE, Guillaume MARQUE, Valérie CODHANT

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Olivier SOUBIES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ ESPACE PIERRE LABORDE

Une réunion a été faite avec les associations afin de dresser un 1^{er} bilan sur l'utilisation des salles de l'Espace Pierre Laborde. Il en ressort un bilan positif surtout de la part du Basket, Pala et Tennis.

Il reste encore des placards à déterminer, aménager un local de stockage, voir les barillets, mettre des stores à la salle de réunions, ...

Une réunion avec l'architecte a également eu lieu : il convient de prévoir la reprise de placo en pied des encadrements, raccords au niveau de la clim, petites fuites dans la salle de réception (l'entreprise Cance va intervenir).

Une formation sécurité Alarme est prévue pour les associations le jeudi 1^{er} février à 18h00, formation dispensée par la société Siemens.

Pour rappel, des tarifs avaient été mis en place pour la location des salles : seuls des tarifs journaliers ou pour le week-end avaient été fixés. Au vu de l'usage qui en est fait, il faudrait rajouter un tarif à la demi-journée en divisant par 2 le prix. Le montant des cautions reste inchangé >> Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire fait part d'une demande de réservation par le département pour avoir la salle de réception et la salle des sports le jeudi 11 avril 2024 au matin pour le « Rallye des métiers » à titre gratuit >> Le Conseil accepte cette demande.

2/ EGLISE

Réunion avec l'architecte du patrimoine le 21 décembre dernier qui a présenté son étude.

La dernière étude menée sur l'Eglise date de 1999. Un comparatif a donc pu être fait afin de montrer l'évolution du bâtiment. Et voir ce qui est prioritaire de travailler pour maintenir l'Eglise en état.

Pour rappel, l'Eglise de Thèze est une Eglise romane (du 12^{ème} siècle), qui a évolué petit à petit, la dernière partie créée étant la sacristie. C'est un bâtiment Inscrit au titre des Monuments Historiques.

Une présentation de tous les mètres de l'édifice a été faite.

Les contreforts construits sur le clocher sont devenus des entrées d'eau.

Des trous sur la toiture ont été localisés. L'intégralité de la charpente du clocheton est à changer. Les chainages en zinc aussi. Donc un travail important à mener pour traiter l'eau sur ce bâtiment.

L'Architecte a phasé les travaux à prévoir par ordre de priorité :

- **1^{ere} partie** Restauration des façades et couvertures de la tourelle d'escalier et tour clocher, versants sud Nef, bas-côtés sud, abside et chevet = **537 000 euros HT**
 - **2^{ème} partie** Restauration des façades et couvertures du versant nord de la nef, bas-côtés nord, sacristie et appentis = **198 000 euros HT**
 - **3^{ème} partie OPTION** Travaux de maçonnerie des façade du porche et construction d'un plafond voûté = **53 270 euros HT**
 - **Provision pour aléas/imprévus de révision de prix** = **110 250 euros HT**
- >> TOTAL travaux estimés sans tranche optionnelle : 845 250 euros HT

Prochaine étape du projet : réunion avec la DRAC et le Département. Puis recherche des financements.

3/ APPROBATION CONVENTION AVEC LE COLLEGE RENE FORGUES POUR LA FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Convention à renouveler avec le Collège René Forgues pour l'année 2024.

Rappels des tarifs appliqués depuis le début de ce fonctionnement :

Septembre 2022 à Décembre 2022 : 2.70 euros

Année 2023 : 2.90 euros

Nouvelle convention : Année 2024 : 3 euros

Convention pour 1 an mais possible de la résilier avec un préavis de 3 mois. Cela permet d'étudier si une autre solution est envisageable. Etat des lieux à faire et voir quel autre service peut être proposé pour la cantine.

>> Le Conseil Municipal valide cette convention à la majorité. (M. Biziere n'a pas pris part au vote car il travaille dans ce Collège).

Groupe de travail pour étudier le futur fonctionnement de la cantine : Philippe Guyomarc'h, David Duizidou, Fabien Fouquet et Valérie Pécheyran.

Information : le véhicule communal pour le portage des repas est en panne : joint de culasse à changer. Compte tenu du tarif pour cette réparation, proposition d'acheter un autre véhicule : Véhicule de 2015, 112 000 km, Kangoo, Diesel. Véhicule vu sur place par Christophe Jouguet et par M. Didier Ravat. Après négociation, vente à 7 500 euros et disponible de suite.

>> Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette acquisition

>> Délibération prise également par le Conseil Municipal afin de pouvoir réaliser cette dépense d'investissement (sans dépasser 25% des dépenses d'équipement de 2023).

4/ SDEPA : DEVIS REPARATION PRISES LAMPADAIRES

Le montant des travaux s'élève à 1516.98 euros TTC.

>> Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

5/ VILLAGES D'AVENIR

Thèze a été retenue par l'Etat dans l'opération « village d'avenir ». 17 communes dans le département ont été retenues.

Cette opération représente 10 millions d'euros au niveau national.

Un chef de projet a été nommé dans le département : M. Alexandre Aubron.

Il n'y a pas eu pour le moment d'annonce sur de l'argent dédié à cette opération mais le chef de projet désigné ira chercher des financements là où il faut. Ces 17 communes « labellisées » seront prioritaires.

Pour la commune, cela concerne les projets suivants : la sécurisation (phase 2 et 3), l'Eglise, la revitalisation des commerces (avec l'arrivée du boulanger), la maison de la santé avec la CCLB et la rénovation énergétique de l'école.

6/ APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DU STADE

Le Lotissement du stade a été dissout suite à la vente des 2 lots à M. Lafuente en Juin 2023 : pour 53 773, 33 euros HT.

Ce budget présentait un déficit de 27 599.21 euros. Le résultat final est donc un résultat positif de 26 174.12 euros.

>> Le Conseil Municipal valide ce compte administratif.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) **2 agents recenseurs** ont commencé le recensement sur la commune et ce, jusqu'au 17 février. Il s'agit pour rappel de Mme Elodie OLLIVIER et M. Sébastien PINTO.

b) **Associations des beloteurs** : Demande un casier au rugby pour pouvoir stocker leur matériel + la clé de la salle dans laquelle ils jouent tous les jeudis après-midi. M. Le Maire contactera la Présidente afin de l'informer que cela ne sera pas possible car la commune leur a déjà mis à disposition une salle à l'Espace Pierre Laborde avec un placard dédié pour leur matériel. Ils peuvent faire leurs activités dans cette salle.

c) **Maison France Services (MFS)**: Rencontre avec les services de La Poste pour :

1. annoncer que La Poste de Thèze va accueillir 5 facteurs de plus qui viendraient du centre de tri d'Arzacq. Donc 5 véhicules en plus + les véhicules personnels des facteurs. Cela semble compliqué pour M. le Maire en termes de stationnement et plus globalement, en solidarité pour M. le Maire d'Arzacq également.

2. annoncer leur projet de mise en place d'une MFS itinérante, sur Navailles et Sévignacq. Le problème est qu'ils ne prévoient de personnel en plus pour ce projet ; autrement dit, cette MFS itinérante implique qu'il n'y aurait plus qu'une seule personne dédiée à la MFS de Thèze au lieu des 2 actuellement.

3. annoncer une baisse des heures d'ouverture de La Poste sur Thèze.

>> Le Conseil Municipal vote une motion pour s'opposer à ces 2 derniers points et demande à ce que la mise en place des facteurs à Thèze soit soumise à l'accord préalable de la commune d'Arzacq et à une solution pérenne en termes de stationnement.

d) **devis** d'Adour Elec pour voir le compteur électrique sous le préau de l'école (compteur électrique sous le préau qui n'a jamais été relevé par Enedis). Réunion jeudi prochain avec Enedis pour savoir si on souhaite conserver ce compteur ou non et de combien vont s'élever les arriérés.

e) **devis de S2B** pour la VMC double flux des toilettes de la maternelle : 2038 euros HT.

f) **devis** pour changement de certains volets roulants de la maternelle : entreprise NIPOU propose le changement des moteurs : 312.60 euros HT.

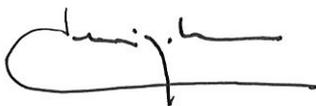
g) **repas des aînés** le 3 mars prochain : 5 inscrits pour le moment. Ils ont jusqu'à vendredi pour s'inscrire.

h) **prochaines jardinades** : le samedi 23 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Approuvé par le conseil municipal en date 8 MARS 2024

Le Maire, David DUIZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN

